

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : le 1^{er} juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine
M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS
M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence
Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents: MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

Délibération n°070/2023 : Demandes de subvention auprès de la Région Occitanie pour le spectacle de la Fête des centres de loisirs

Virginie AGNIEL indique que dans le cadre de la Fête des centres de loisirs du service enfance jeunesse, la Communauté de communes du Piémont Cévenol sollicite le soutien financier de la région Occitanie à hauteur de 454.00 € pour l'année 2023.

Elle précise que la région Occitanie peut participer à hauteur maximum de 40%.

Elle explique que cette journée a pour objectif de fédérer les familles des 34 villages de la Communauté de communes du Piémont Cévenol autour du loisir, de faire connaître les 4 accueils de loisirs 3-13 ans qui maillent le territoire. Ils sont situés sur les communes de Lédignan, Sauve, Saint Hippolyte du Fort et Quissac.

A l'occasion de cette journée un spectacle tout public de la compagnie Easy to Digest du collectif de la bassecour intitulé « Timbrement Vôtre » sera organisé en fin de journée afin de les sensibiliser les familles du territoire à la culture en milieu rural.

Elle souligne que les activités proposées lors de cette journée sont gratuites pour les familles.
Elle donne lecture du budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Région Occitanie	454,00 €
Services extérieur	1137,44 €		
Autres services extérieurs			
Charges de personnel / Autres		CCPC	683,44 €
TOTAL HT	1137,44 €	TOTAL HT	1137,44 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence enfance jeunesse,
Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de pouvoir maintenir et développer des manifestations sur le territoire et de fédérer les familles des 34 villages de la Communauté de communes du Piémont Cévenol autour du loisir,
Considérant la nécessité de promouvoir les 4 accueils de loisirs
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2023 pour le spectacle de la Fête des centres de loisirs comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Région Occitanie	454,00 €
Services extérieur	1137,44 €		
Autres services extérieurs			
Charges de personnel / Autres		CCPC	683,44 €
TOTAL HT	1137,44 €	TOTAL HT	1137,44 €

- de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention d'un montant de 454.00€ pour le spectacle de la Fête des centres de loisirs
- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D70_70